



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente-deuxième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :**Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2024-2025****Document établi par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****I. Introduction**

1. Depuis sa première session (novembre 2014), le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable mène des activités concrètes visant à accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région de la CEE et à aider ainsi les États membres à satisfaire aux obligations imposées par l'Accord de Paris sur les changements climatiques et à atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts concentre ses activités sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; b) l'échange des meilleures pratiques relatives à diverses sources d'énergie renouvelables, l'objectif étant d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.
3. Le Groupe d'experts prie le Comité de l'énergie durable de renouveler son mandat jusqu'au 31 décembre 2025, avec la possibilité d'une prorogation au-delà de cette date.
4. Le Groupe d'experts tiendra compte des conséquences de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique, ainsi que de l'examen à mi-parcours de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 7, dont il ressort que les progrès accomplis par les pays de la région dans la réalisation des ODD étaient déjà insuffisants avant ces crises.

II. Activités réalisées

5. Faisant fond sur les activités énoncées dans son plan de travail pour 2022-2023 ainsi que sur les recommandations de ses membres et de son bureau, le Groupe d'experts entreprendra dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) les activités décrites ci-après. En outre, suivant la recommandation du Comité de l'énergie durable selon laquelle ses organes subsidiaires devraient renforcer leur coopération, il prendra part, dans la limite de ses compétences, aux travaux communs sur la transition du secteur de l'énergie. Il continuera également à participer activement à la conduite et au suivi d'activités liées à la



décarbonisation de l'économie, en veillant à ce que ces activités soient conformes aux accords internationaux et contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des ODD, ainsi qu'au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 par le forum politique de haut niveau pour le développement durable.

6. Le Groupe d'experts continuera à favoriser et à promouvoir le rôle des énergies renouvelables dans la réalisation des ODD, en particulier de l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). Il contribuera à la réalisation de la cible 7.2 (D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial). En plus de l'objectif 7, les énergies renouvelables présentent un intérêt pour de nombreux autres ODD, dont les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 8 (Travail décent et croissance économique), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

A. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

Description

7. La récente note d'orientation sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 7 dans la région de la CEE (*Policy Brief on Advancing SDG7 in the UNECE Region*) a confirmé que la réalisation des cibles relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique progressait lentement et accusait un retard croissant. Avant la crise énergétique actuelle, le recours aux énergies renouvelables augmentait (indicateur 7.2.1) et l'efficacité énergétique était en cours d'amélioration (indicateur 7.3.1), mais pas assez rapidement pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Les progrès accomplis dans la réalisation de la plupart des cibles en lien avec l'énergie sont trop lents pour espérer tenir les délais et il est indispensable d'intensifier les efforts déployés pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

8. Depuis 2014, la CEE publie, en collaboration avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21), un rapport de situation sur les énergies renouvelables. Trois éditions de ce rapport sont parues (en 2015, 2017 et 2022).

9. Le Groupe d'experts continuera de suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables dans la région, à la lumière des principales conclusions des rapports et des notes d'orientation publiés en 2022 et 2023. Ces travaux seront toujours menés en collaboration avec plusieurs partenaires essentiels, notamment REN21, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission européenne, le Partenariat mondial pour la bioénergie (GBEP) et l'Agence allemande de l'énergie (DENA).

10. Par ailleurs, des activités de suivi des progrès accomplis dans le domaine des énergies renouvelables contribueront au renforcement des capacités locales de collecte de données et à la création d'un réseau de partenaires régionaux pour l'échange de données.

Tâches à accomplir

a) Faire le point sur le développement des énergies renouvelables dans la région et suivre la progression de leur déploiement, tout en examinant comment les principales parties prenantes s'attendent à les voir évoluer. Il s'agira notamment de faire fond sur les principales conclusions formulées dans l'édition 2022 du rapport de situation sur les énergies renouvelables au sujet de certains pays et d'examiner des questions fondamentales plus en détail tout en contribuant aux activités de suivi menées aux niveaux mondial et régional ;

b) Entreprendre un examen plus approfondi de la situation et des tendances d'évolution des énergies renouvelables dans différents pays afin de mieux comprendre les facteurs qui expliquent cette situation et ces tendances, et de recenser les difficultés que ces pays doivent surmonter et les atouts qu'ils peuvent exploiter pour atteindre leurs objectifs nationaux ;

c) En coopération avec l'IRENA, la DENA et d'autres acteurs internationaux concernés, recenser, dans le cadre de forums d'entreprises, les obstacles au développement des énergies renouvelables dans les pays étudiés, proposer des solutions concrètes pour supprimer ou réduire ces obstacles aux niveaux national et régional, et mettre à profit le potentiel inexploité des énergies renouvelables dans ces pays.

Produits et calendrier

a) Nouvelle édition du rapport de situation du REN21 sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires – d'ici à décembre 2025 ;

b) Un ou plusieurs examens de la performance en matière d'énergies renouvelables (pays de la région de la CEE ou d'ailleurs), en fonction de la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires – d'ici à décembre 2025 ;

c) Recommandations destinées aux pouvoirs publics et aux entreprises, formulées au cours d'ateliers consacrés à certaines questions énergétiques qui se posent au niveau local, sélectionnées pendant les débats de la série « Hard Talks », qui réunissent des parties prenantes de premier plan des secteurs public et privé – d'ici à décembre 2025.

B. Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques, et dialogues multipartites concernant les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables

Description

11. Le Groupe d'experts continuera à servir d'enceinte au sein de laquelle les États membres, les organisations internationales concernées, d'autres parties prenantes de premier plan, les spécialistes des énergies renouvelables et les autoconsommateurs d'énergie renouvelable peuvent échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques. Il étudiera les questions intersectorielles et interdépendantes que soulève l'accroissement la production d'énergie renouvelable aux fins de la promotion d'un développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE, REN21, le GBEP et le PNUD, ainsi qu'avec les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées, y compris la DENA et les banques multilatérales de développement. Une série d'activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour développer le savoir-faire de parties prenantes des secteurs public et privé de la région de la CEE dans le domaine des énergies renouvelables. Le Groupe d'experts continuera à apporter sa contribution aux futures initiatives de la CEE visant à évaluer les progrès et les perspectives dans le domaine de l'énergie durable dans la région.

Tâches à accomplir

a) Organiser, au sein du Groupe d'experts, un débat sur les politiques et les mesures relatives aux énergies renouvelables visant à lutter contre les changements climatiques, à décarboniser l'économie, à atteindre les ODD ainsi que les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, à élaborer et exécuter des plans d'action nationaux dans ce domaine et à mettre en œuvre les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat déjà élaborés dans la région de la CEE. Il s'agira notamment d'étudier les lacunes à combler pour atteindre les cibles fixées et d'examiner les possibilités d'action propres à assurer un approvisionnement en énergie durable ;

b) Favoriser l'échange d'informations dans le cadre d'ateliers, de séminaires et de tables rondes, et élaborer des documents facilitant l'échange de données d'expérience sur les bonnes pratiques et les stratégies dans le cadre d'enceintes comme le Forum international sur l'énergie au service du développement durable et le Comité de l'énergie durable ;

c) Faciliter la coordination intersectorielle et la coopération avec les organisations concernées et organiser des dialogues multipartites et des débats de la série « Hard Talks », à la demande des pays et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, dans le but de diffuser les conclusions du rapport de situation sur les énergies renouvelables et de permettre un dialogue ouvert entre les parties prenantes ;

d) Intensifier la coopération entre les secteurs public et privé afin de favoriser des conditions porteuses sur le marché, de renforcer les capacités à définir, développer et promouvoir les projets d'investissement dans les énergies renouvelables, tout en offrant des activités de mise en relation visant à favoriser les investissements dans ce domaine (en fonction de la disponibilité de fonds extrabudgétaires).

Produits et calendrier

a) Atelier ad hoc ou débat organisé dans le cadre de la session annuelle du Groupe d'experts et contributions écrites sur les adaptations possibles et les possibilités d'action transversales – d'ici à décembre 2025 ;

b) Présentation d'informations sur les politiques mises en place et les bonnes pratiques adoptées par les États membres de la CEE en matière d'énergies renouvelables, dans le cadre de quatre ateliers ou séminaires organisés par des organisations concernées – d'ici à décembre 2025 ;

c) Débats de la série « Hard Talks » et/ou activités de suivi dans les pays de la CEE avec la participation de parties prenantes de premier plan, en fonction de la demande et sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, dans le but de renforcer les synergies intersectorielles et la coopération au sein du système des Nations Unies et avec d'autres acteurs internationaux – d'ici à décembre 2025 ;

d) Promotion et organisation d'activités de renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration de projets dans le domaine des énergies renouvelables ou participation à des activités de ce type, et diffusion auprès des concepteurs, des investisseurs et des institutions financières de documents et de renseignements pertinents dans le cadre d'ateliers ou d'événements de mise en relation pertinents, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires – d'ici à décembre 2025.

C. Participation, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux visant à mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE

Description

12. Les défis auxquels la région de la CEE est actuellement confrontée offrent aux États membres une occasion unique de repenser l'infrastructure énergétique existante et de concevoir des systèmes énergétiques résilients, qui donnent à tous accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (ODD 7), et qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région. Pour être résilient, un système énergétique doit assurer : i) la sécurité énergétique ; ii) la qualité de vie ; iii) la durabilité environnementale. Ces trois éléments sont les piliers sur lesquels repose une gestion durable de l'énergie, mais aucun d'entre eux ne définit à lui seul cette gestion durable, qui est nécessaire à la réalisation de tous les ODD. L'équilibre entre ces trois éléments est un enjeu social, politique, économique et technologique complexe. Le dialogue récemment entamé sous la houlette du Comité de l'énergie durable est fait pour permettre aux États membres de relever ce défi conjointement et de manière coordonnée et efficace.

Tâches à accomplir

a) Contribuer, conformément à la demande du Comité de l'énergie durable et dans la mesure des compétences du Groupe d'experts, à la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE ;

b) Prendre l'initiative, dans le cadre du mandat du Groupe et dans la mesure de ses compétences, en coopération avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et sous la direction du Comité de l'énergie durable, d'activités visant à faciliter, dans les États membres de la CEE, le passage des industries de la filière du charbon et des régions tributaires de cette ressource à un modèle économique plus vert, en se conformant aux principes d'une transition juste.

Produits et calendrier

a) Contribution, dans la mesure des compétences du Groupe d'experts, à la demande du Comité de l'énergie durable et conformément aux attentes de ce dernier, aux travaux de mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE menés sous la houlette et l'autorité du Comité, en fonction des demandes de ce dernier – d'ici à décembre 2025 ;

b) Établissement de relations de travail avec les autres groupes d'experts œuvrant sous l'autorité du Comité de l'énergie durable, en veillant à ce que la dimension de la transition juste soit dûment prise en compte dans l'action qu'ils mènent en faveur de la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE – d'ici à décembre 2025.

D. Coopération transversale visant à accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables et à renforcer leur intégration dans des systèmes énergétiques résilients

Description

13. Le Groupe d'experts poursuivra ses travaux visant à améliorer l'intégration des différentes technologies des énergies renouvelables dans les systèmes d'approvisionnement énergétique actuels et futurs et les différents secteurs, y compris ceux de la production d'électricité, du chauffage et du refroidissement, du gaz et de la distribution de carburant liquide, ainsi que dans les systèmes d'approvisionnement énergétique autonomes. Il mènera ces activités en ayant à l'esprit que l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles sont importantes pour atteindre les ODD, favoriser la prospérité et la résilience économiques, réduire les pressions qui pèsent sur l'environnement, atténuer les changements climatiques et reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Il encouragera le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre des travaux sur la transition des secteurs reposant sur les combustibles fossiles dans la région de la CEE. Un changement de cap orienté vers l'économie verte affectera considérablement les différentes couches de la société dont le bien-être était lié, au cours des dernières décennies, à l'existence et à la prospérité des industries traditionnelles.

14. Le Groupe d'experts dirige les travaux liés à ces activités ou y contribue, en coopération avec d'autres organes de la CEE et en collaboration étroite avec d'autres acteurs concernés.

15. Le Groupe d'experts coopérera avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour améliorer l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources aux ressources énergétiques renouvelables, en vue de cerner le potentiel et les avantages qu'offrent les systèmes d'énergie renouvelable à différentes échelles (nationale, régionale et mondiale) (sous la direction conjointe du Groupe d'experts de la gestion des ressources et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable).

16. Le Groupe d'experts coopérera avec d'autres groupes d'experts, notamment le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, à la mise en œuvre d'activités liées aux énergies renouvelables dans le cadre des plans de travail concernés, en mettant l'accent sur les synergies qu'il est possible de créer en vue de faire croître la part des énergies renouvelables et de promouvoir le développement de l'hydrogène « vert » et du biométhane (sous la direction conjointe du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, du Groupe d'experts du gaz, du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et du Groupe d'experts de la gestion des ressources).

17. Le Groupe d'experts participera aux travaux de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, qui relève du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, visant à fournir une vision précise et nuancée de la transition numérique afin d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques dans leur ensemble tout en assurant leur sécurité et leur durabilité.

18. Le Groupe d'experts évaluera les perspectives de déploiement d'énergies renouvelables plus durables et plus respectueuses de l'environnement, y compris la bioénergie et l'hydroélectricité, au moyen de synergies intersectorielles (entre différents domaines d'interaction), en convergence avec les activités pertinentes relevant d'autres sous-programmes de la CEE, en particulier celles de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes et celles de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie (sous la direction conjointe de ces deux entités et du Groupe d'experts de la gestion des ressources), ainsi qu'avec le Partenariat mondial pour la bioénergie de la FAO.

Tâches à accomplir

a) Mener des activités d'information sur les spécifications relatives à l'application de la CCNU aux diverses technologies des énergies renouvelables (bioénergie, solaire, hydraulique, éolienne) (sous la direction du Groupe d'experts de la gestion des ressources) et aux matières premières critiques qui sont nécessaires à l'essor des énergies renouvelables ;

b) Élaborer des recommandations sur les synergies intersectorielles susceptibles d'entrer en jeu dans la mise en service des énergies renouvelables et de favoriser la réalisation des ODD pertinents dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les interactions et du futur système énergétique (sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes et de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie) ;

c) Contribuer à promouvoir la transition numérique des technologies des énergies renouvelables dans les États membres de la CEE ;

d) Diffuser auprès des États membres de la CEE intéressés, en coopération avec le Groupe d'experts du gaz, des données d'expérience sur le cadre juridique de l'hydrogène et les dernières évolutions de la taxonomie de l'hydrogène, notamment, pour encourager le développement de stratégies et de capacités de production d'hydrogène « vert » ;

e) Prendre l'initiative, dans le cadre du mandat du Groupe et dans la mesure de ses compétences, en coopération avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et sous la direction du Comité de l'énergie durable, d'activités visant à faciliter, dans les États membres de la CEE, le passage des industries de la filière du charbon et des régions tributaires de cette ressource à un modèle économique plus vert, dans le respect des principes d'une transition juste. En particulier, étudier comment le déploiement des énergies renouvelables à plus grande échelle et le développement d'une économie de l'hydrogène peuvent contribuer à faciliter une transition juste des régions qui sont actuellement dépendantes des industries traditionnelles basées sur le charbon ;

f) Appuyer l'initiative visant à mettre en place des mesures et des mécanismes concrets en faveur du développement efficace de la bioénergie dans les pays de la CEE, en étroite coopération avec le Partenariat mondial pour la bioénergie de la FAO et Biofuture Platform.

Produits et calendrier

a) Documentation ou études de cas confortant l'application de la CCNU aux sources d'énergie renouvelables et/ou promotion de ladite application à des réunions ou ateliers consacrés aux énergies renouvelables – d'ici à décembre 2025 ;

b) Documentation sur les problématiques découlant des interactions entre l'eau et l'énergie et orientations destinées à promouvoir le développement des énergies renouvelables, avec notamment des recommandations axées sur les grandes centrales hydroélectriques et le stockage de l'énergie hydroélectrique, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires – d'ici à décembre 2025 ;

c) Contribution de membres du Groupe d'experts aux travaux de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, qui relève du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique – d'ici à décembre 2025 ;

d) Diffusion de bonnes pratiques et de politiques relatives aux énergies renouvelables, et participation active au débat sur le rôle de tous les types de gaz, hydrogène « vert » et biométhane compris, dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans les pays de la région de la CEE – d'ici à décembre 2025 ;

e) Contribution, dans le cadre du mandat du Groupe d'experts et dans la mesure de ses compétences, à une étude sur la façon dont le déploiement des énergies renouvelables à plus grande échelle et le développement d'une économie de l'hydrogène peuvent contribuer à faciliter une transition juste des régions qui sont actuellement dépendantes des industries traditionnelles basées sur le charbon – d'ici à décembre 2025 (sous la direction du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste) ;

f) Diffusion de bonnes pratiques et de politiques relatives au développement de la bioénergie dans les États membres de la CEE et évaluation de la possibilité d'élaborer des normes de qualité sur les biocombustibles (en fonction de la disponibilité de fonds extrabudgétaires) – d'ici à décembre 2025.
